

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13.12.2017

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Acte n°36 : Le conseil émet un avis favorable pour que le chef d'établissement déclare sans suite pour des raisons d'intérêt général la concession de service public 2018/2021 pour l'exploitation de la cafétéria du lycée, après que la société Nature Collective, désignée par le conseil d'administration du 28 novembre 2017 pour en être le titulaire, a fait connaître son intention de renoncer à ce marché.

Acte n°37 : Le conseil autorise l'organisation du projet pédagogique « Venez cultiver votre jardin poétique ».

Acte n°38 : Suite à la déclaration sans suite de la concession de service public 2018/2021 pour l'exploitation de la cafétéria du lycée après le renoncement du titulaire désigné, le conseil autorise la prolongation à titre exceptionnel pour 6 mois de la concession actuelle avec la société Saunière. Cette disposition est de nature à favoriser la mise en concurrence avec une période d'installation suffisamment importante pendant les vacances d'été pour un éventuel nouveau titulaire. La commission d'examen des candidatures et des offres pourra également intégrer des critères de choix relatifs à l'éducation au goût ainsi qu'aux circuits d'approvisionnements courts.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 20 décembre 2017 au 19 février 2018.



Catherine GWIZDZIEL